

breux motifs pour croire que cette contrée, très ouverte dès lors, et aujourd'hui si fertile, eut aussi fort anciennement l'avantage de nombreux et riches vignobles.

Mais, si tout ceci ne forme cependant que des conjectures plus ou moins plausibles, on trouvera quelque chose de plus positif dans le témoignage d'un écrivain lyonnais, qui constate l'existence de vignobles dans le territoire de sa patrie à une époque reculée. Cet auteur n'est autre que saint Sidoine Appollinaire, et le témoignage dont je parle est consigné dans une petite pièce que, de la ville de Clermont, dont il était déjà le premier pasteur, et qu'il appelle sa seconde patrie, il adressait à son ami Ommatius, en l'invitant à un frugal repas. Je n'en citerai que ces jolis vers où l'on retrouve tout l'esprit de leur aimable auteur (1) :

*Nec scyphus hic dabitur, rutilo cui forte metallo
Crustatum stringat tortilis ansa latus.*

.....
Vina mihi non sunt Gazetica, Chia, Falerna,

Quæque Sareptano palmitè missa bibas.

Pocula non hic sunt illustria nomine pagi

Quod posuit nostris ipse Triumvir agris.

Tu tamen ut venias petimus : dabit omnia Christus,

Hic mihi qui patriam fecit amore tuo (2).

Ici, il est de toute évidence que la contrée désignée par ces mots *nostris agris* ne saurait être celle qu'habitait alors saint Sidoine, l'Auvergne; à Clermont, il n'aurait pu dire bien certainement *pocula non hic sunt*, etc. Il demeure donc non moins évident qu'il veut parler des vins que produisait le territoire lyonnais dont la cité l'avait vu naître. La place que le poète leur donne à côté des vins célèbres de la Palestine, de la Grèce et de l'Italie, semble nous indiquer l'estime qu'on faisait alors du produit de nos vignobles. Le vers,

Quod posuit nostris ipse Triumvir agris,

(1) *Carm. XVII, v. 9.*

(2) Toutes les éditions portent en effet *tuo*; je voudrais qu'il y eût *suo*, ce qui me semblerait plus rationnel et plus juste; mais je n'ose, sans autre autorité, proposer cette leçon.